

Bibliographie

- HERIL Alain et MEGRIER Dominique, *Entraînement théâtral pour les adolescents*, Editions Retz, 2002
- MORRISSON Catherine, *35 exercices d'initiation au théâtre (2 volumes)*, Editions Acte Sud Junior, 2013
- DELDIME Roger, *Apprendre aux jeunes à aimer le théâtre*, Broché, 2006
- PAGE Christine, *Eduquer par le jeu dramatique : pratique théâtrale et éducation*, ESF éditeur, 2006
- BACKES Cécile, *La boîte à outils du théâtre en classe*, Gallimard Education, 2009
- ROLLIN Solange, *Créer et animer un atelier-théâtre pour enfants*, Broché, 2017
- BERNANOCE Marie, *A la découverte de cent et une pièces : répertoire critique du théâtre contemporain pour la jeunesse*, Editions Théâtrales, CRDP Académie de Grenoble, 2006
- BERNANOCE Marie, *Vers un théâtre contagieux : répertoire critique du théâtre contemporain pour la jeunesse, volume 2*, Editions Théâtrales, CRDP Académie de Grenoble, 2012

Les Collections de Théâtre pour la Jeunesse (Liste non-exhaustive)

ÉDITEUR	COLLECTION	PUBLIC	GENRE
Avant-Scène Théâtre / Nathan (enseignants.nathan.fr)	• Lire et jouer avec Mip et Lo	• Enfants (7-10 ans)	• Pièces à lire et jouer
L'école des loisirs (www.ecoledesloisirs.fr)	• Théâtre	• Enfant et Ados	• Pièces (à lire et jouer)
Editions Théâtrales (www.editionstheatrales.fr)	• Théâtrales jeunesse	• Enfant et ados	• Pièces à lire mais qui peuvent être joués, recueils de textes à jouer.
Actes Sud Junior (www.actes-sud-junior.fr)	• Poche théâtre • Spectacles / Les Petits Répertoires • Les carnets d'ateliers	• Enfant et ados	• Du théâtre à lire • Sketches et courtes pièces • Exercices
Actes Sud Papiers (www.actes-sud.fr)	• Heyoka Jeunesse	• Enfants et ados	• Pièces d'auteurs contemporains
L'Arche Editeur (www.arche-editeur.com)	• Jeunesse • Jeunesse et ados	• Enfants • Enfants et ados	• Pièces d'auteurs contemporains
Lansmann (www.lansmann.org)	• Lansmann jeunesse • Théâtre pour la jeunesse Wallonie-Bruxelles	• Enfants et ados • Enfants et ados	• Du théâtre à lire et jouer • Pièces écrites à destination de la jeunesse
La fontaine Editions (www.editionslafontaine.fr)	• Jeunes en jeu • Jeunesse	• Enfants et ados • Enfants	• Pièces à jouer • Pièces à lire et à jouer
Editions du Retz (www.editions-retz.com)	• Les Petits comédiens • Premiers rôles	• Enfants (3-10 ans) • Enfants	• Pièces • Pièces adaptés de Contes
Art et Comédie (www.artcomedie.com)	• Côté cour	• Enfants et ados	• Pièces (comédies, contes)
Le Sablier éditions (www.lesablier-editions.com)	• Petit théâtre des grands personnages	• Enfants (8-14 ans)	• Saynètes historiques
ABS Editions (www.abseditions.com)	• Théâtre Jeunesse	• Enfants	• Saynètes

Se former

Les animateurs d'activité ont pour rôle d'initier, de former et d'encadrer des publics souhaitant découvrir une discipline artistique, scientifique, sportive... et la pratiquer dans le cadre de leurs loisirs. Il est toujours intéressant de se former tout au long de sa vie.

La FNCTA propose des formations à destination des animateurs bénévoles d'atelier ou groupe de jeunes.

fiche pratique

L'agrément jeunesse et éducation populaire : c'est quoi ?

S'il est évident que **l'encadrement des mineurs est soumis au respect de certaines règles, l'agrément jeunesse et éducation populaire est un label de qualité qui reconnaît la valeur éducative de l'association.**

L'agrément jeunesse et éducation populaire s'adresse aux associations régulièrement déclarées et qui justifient d'au moins 3 années d'existence.

Il donne droit à l'association du secteur de l'animation titulaire certains avantages, notamment fiscaux :

- Aide financière de l'État, sans droit automatique de subvention ;
- Allègements sur le calcul des charges de sécurité sociale ;
- Allègements sur le calcul des charges relatives aux déclarations SACEM.

La Convention collective nationale de l'animation : Pourquoi ? Pour qui ?

Toutes les associations du secteur de l'animation qui ont des salariés, doivent adhérer à cette convention collective dès lors qu'elles exercent une ou plusieurs des activités suivantes :

- **Accueil et animation collective de groupes** : centre de loisirs, classes de découverte, etc.
- **Enseignement de loisir** : école de danse, de musique, de théâtre, de sport, etc.
- **Développement et animation culturelle**
- Accueil périscolaire
- Accueil de la petite enfance
- Information : mission locale, CRIJ, etc.
- Éducation à l'environnement.

En savoir plus :

Dans l'espace licenciés sur www.fncta.fr, retrouvez les fiches pratiques suivantes :

Guide Théâtre Jeunes
Accueillir les mineurs

Les accueils collectifs de mineurs avec hébergement
Autorisations parentales annuelles et ponctuelles

Droit à l'Image - Autorisation de captation

Fiche sanitaire de liaison

Liste des Collections de Théâtre pour la jeunesse

Règlementation

> Organiser des ateliers pour enfants : les obligations légales

Une association qui organise un événement accueillant des mineurs est soumise à une **obligation de moyens**. En effet, l'association doit s'assurer de la sécurité des enfants qui participent aux ateliers. Dans le cas contraire, elle engage sa responsabilité civile contractuelle.

Il existe également l'**obligation de surveillance** qui s'impose dès le moment où les enfants entrent dans les locaux de l'association ou des salles dans lesquelles ont lieu les ateliers.

Elle prend fin lorsque ceux-ci quittent les lieux. L'autonomie laissée aux jeunes doit s'apprécier au regard de la maturité du public (ce qui implique une bonne connaissance des jeunes par les animateurs). Cependant, l'obligation de surveillance des jeunes doit demeurer constante.

Les adolescents sont beaucoup plus autonomes et ont un peu plus de marge de manœuvre mais il est vivement conseillé de leur donner des consignes de sécurité à respecter.

L'association, par l'intermédiaire du responsable d'atelier, est responsable en cas de préjudice.

Il est également très important que la structure associative qui organise les ateliers soit très attentive à la **conformité des locaux, aux normes d'hygiène, d'accessibilité et de sécurité**.

Les locaux utilisés pour l'évènement doivent être conformes aux normes des établissements recevant du public (ERP). Le responsable doit se renseigner sur les dispositions suivantes :

- autorisation municipale d'ouverture de l'établissement ;
- copie du procès-verbal de la dernière visite de la commission de sécurité compétente (tous les 3 ou 5 ans selon les catégories d'ERP) ;
- l'avis des services vétérinaires en cas de restauration sur place ;
- le dossier technique amiante.

Les locaux doivent être fonctionnels et adaptés aux activités et au nombre de mineurs accueillis.

Pour une activité théâtrale, le schéma d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture estime à environ 4 m² par personne l'espace idéal (bras ouverts).

Une armoire à pharmacie fermant à clef avec un matériel de premier secours (produits dont la date de péremption est vérifiée) et un registre des soins doivent être prévus. Les numéros d'urgence doivent être affichés à proximité d'un téléphone.

> L'encadrement d'un atelier

Il n'existe pas d'obligation réglementaire, mais voici ce qui est conseillé :

- 1 adulte pour 12 jeunes maximum

pour les plus de 6 ans

- 1 adulte pour 8 enfants maximum pour les moins de 6 ans

Cependant, en extérieur, nous ne saurions trop recommander l'accompagnement par 2 adultes (l'animateur et un parent, par exemple).

L'inscription d'un mineur à toute activité nécessite l'autorisation préalable, écrite et signée de ses parents. Le « transfert de garde » entre parents et organisateurs de l'activité doit être clarifié au maximum et par écrit. Il est important d'assurer la qualité et la traçabilité des informations données aux parents.

> Documents à formaliser

Un certain nombre d'informations sont à échanger en début d'année avec les parents :

- Autorisation parentale à l'inscription et pour les activités organisées hors du cadre de l'atelier
- Règlement intérieur (l'organisateur est tenu d'informer les parents sur le moment, les modalités, le lieu exact du transfert de garde entre les parents et les responsables de l'activité)
- Autorisation de captation - Droit à l'image (une autorisation préalable des parents ou tuteurs de l'enfant est obligatoire, avant toute prise de vue photo ou vidéo. Elle devra préciser les modalités de diffusion).

Des modèles sont à télécharger dans l'espace Licenciés sur www.fncta.fr

> Assurance et responsabilités

La souscription d'une assurance individuelle est fortement recommandée avec une information aux parents suffisante leur laissant libre choix de souscrire une assurance complémentaire. Lorsque vous prévoyez d'organiser une activité exceptionnelle (déplacement à l'étranger par exemple), prévenez votre assureur.

A savoir : Toute personne est responsable des dommages corporels, matériels et immatériels qu'elle cause à autrui, que ce soit volontairement, par imprudence ou par négligence. Il suffit d'apporter la preuve d'une faute de l'organisateur pour que sa responsabilité puisse être engagée et que la victime puisse obtenir une indemnisation des dommages.

> Activités en dehors de l'atelier

Pour toute activité corollaire à l'atelier théâtre, mais qui déborde le cadre de l'autorisation parentale de début d'année, veillez à informer les parents des modalités de cette activité (festivals, stages, sorties théâtrales...).

Retrouvez des conseils pour les sorties ou séjours dans Guide Théâtre Jeunes téléchargeable dans l'espace licenciés sur www.fncta.fr